



**LE MERCREDI 2 OCTOBRE 2019**

**PROVINCE DE QUÉBEC**

**COMMISSION SCOLAIRE AU CŒUR-DES-VALLÉES**

**COMTÉ DE PAPINEAU**

À une séance ordinaire du Conseil des commissaires de la susdite commission scolaire tenue à la salle des commissaires, située au 582, rue Maclaren Est, à Gatineau, le mercredi 2 octobre 2019, à 20 h, à laquelle sont présents :

Éric Antoine  
Pierre Daoust  
Edmond Leclerc  
Étienne Morin

Jacques D'Août  
Cécile Gauthier  
Aimé Morin  
Sylvain Tremblay

**Les représentants du comité de parents**

Anne-Marie Arcand  
Lucie St-Louis

Daniel Cooke  
Natacha Thibault

**Absences**

Laurent Clément

Sylvain Léger

Formant quorum sous la présidence de monsieur Éric Antoine.

**Sont également présents :**

Daniel Bellemare, directeur général  
Jasmin Bellavance, secrétaire général

Le président déclare la séance ouverte.

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**RÉSOLUTION 24 (2019-2020)**

Il est proposé par madame la commissaire Natacha Thibault;

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que proposé.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**COMMISSAIRE REPRÉSENTANT LA CIRCONSCRIPTION DU NORD-DE-LA-PETITE-NATION (1) –  
NOMINATION**

**RÉSOLUTION 25 (2019-2020)**

Attendu la démission de madame Martine Caron à titre de commissaire représentant la circonscription du Nord-de-la-Petite-Nation (1);

Attendu les termes de l'article 199 de la *Loi sur les élections scolaires* (L.R.Q., chapitre E-2.3), lequel prévoit que le Conseil des commissaires doit procéder par nomination afin de pourvoir le poste laissé vacant;

Attendu que ce Conseil des commissaires a choisi de lancer un appel de candidatures afin de pourvoir ledit poste;

Attendu que le Conseil des commissaires a procédé à l'analyse des candidatures reçues;

Il est proposé par monsieur le commissaire Daniel Cooke;

QUE ce Conseil des commissaires nomme monsieur Aimé Morin au poste de commissaire de la circonscription du Nord-de-la-Petite-Nation (1).

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**



2170

**ASSERMENTATION DU COMMISSAIRE AIMÉ MORIN  
DE LA CIRCONSCRIPTION 1**

Le directeur général, monsieur Daniel Bellemare, procède à l'assermentation du commissaire de la circonscription 1.

*Je, **Aimé Morin**, ayant été dûment nommé commissaire de la circonscription 1, affirme solennellement que je remplirai fidèlement les devoirs de ma charge au meilleur de mon jugement et de ma capacité.*

\_\_\_\_\_  
(Signature)

*Assermenté devant moi, ce 2<sup>e</sup> jour du mois d'octobre 2019.*

\_\_\_\_\_  
*Daniel Bellemare, directeur général*

**Parole au président**

- . Le président fait état de son insatisfaction et de sa déception quant au contenu du projet de loi modifiant la gouvernance des commissions scolaires.
- . Le directeur général fait état de préoccupations quant à certains passages du projet de loi.

**Parole aux commissaires**

**M. Daniel Cooke**

- . Souligne que la première rencontre du comité de parents est prévue le 16 octobre prochain.
- . Évoque la mise en place d'un projet d'harmonie scolaire à St-André-Avellin pour les élèves des écoles Adrien-Guillaume, St-Cœur-de-Marie, Providence / J.-M.-Robert, St-Michel (M) et St-Pie-X.

**M. Sylvain Tremblay**

- . Fait état de ses insatisfactions quant au projet de loi modifiant la gouvernance des commissions scolaires.

**Mme Cécile Gauthier**

- . Dénonce les propos de certains chroniqueurs quant au rôle du Conseil des commissaires.

**M. Jacques D'Août**

- . Fait état des convictions qui l'animent et qui l'ont amené à devenir commissaire.

**Rapport des présidences des comités du Conseil des commissaires**

**Comité relatif aux services éducatifs par monsieur le commissaire Sylvain Tremblay :**

- . Harmonisation de l'évaluation
- . Suivi de cohortes

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 28 AOÛT 2019**

**RÉSOLUTION 26 (2019-2020)**

Il est proposé par monsieur le commissaire Pierre Daoust;

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil des commissaires du 28 août 2019 soit adopté tel que présenté et que le secrétaire général soit exempté d'en faire la lecture, les commissaires ayant reçu une copie au moins six heures avant la séance.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**AGENTE D'ADMINISTRATION AU SERVICE DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE  
L'ORGANISATION SCOLAIRE – NOMINATION**

**RÉSOLUTION 27 (2019-2020)**

Attendu les termes de la résolution 112 (2018-2019) intitulée « Organisation administrative du personnel-cadre pour l'année scolaire 2019-2020 – adoption »;



**2171**

Attendu qu'un poste régulier à titre d'agente d'administration au Service des technologies de l'information et de l'organisation scolaire est disponible;

Il est proposé par monsieur le commissaire Daniel Cooke;

QUE madame Mélanie Aubry soit nommée agente d'administration au Service des technologies de l'information et de l'organisation scolaire, à titre régulier, à compter du 28 octobre 2019.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU PERSONNEL CADRE POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2019-2020 – MODIFICATION**

**RÉSOLUTION 28 (2019-2020)**

Attendu les termes de la résolution 112 (2018-2019) intitulée « Organisation administrative du personnel-cadre pour l'année scolaire 2019-2020 – adoption »;

Attendu qu'une modification est nécessaire afin de remplacer un poste de coordonnateur par un de régisseur au Service des ressources matérielles;

Attendu les discussions des membres du Conseil des commissaires lors du comité de travail du 25 septembre 2019;

Attendu la recommandation du directeur général;

Il est proposé par monsieur le commissaire Jacques D'Août;

QUE l'organisation administrative du personnel cadre pour l'année scolaire 2019-2020 soit adoptée telle que déposée et soit en vigueur, rétroactivement, en date du 3 septembre 2019.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**ACTE NOTARIÉ CONCERNANT LA CESSION D'UN TERRAIN SITUÉ À SAINT-ANDRÉ-AVELLIN – DÉLÉGATION DE SIGNATURE**

**RÉSOLUTION 29 (2019-2020)**

Attendu qu'en juillet 2015, dans le cadre de la réforme cadastrale, un terrain, dont le cadastre est le 5245827, a été inscrit comme appartenant à la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées;

Attendu que ce terrain était utilisé depuis presque 50 ans par une tierce partie;

Attendu que le terrain est d'une superficie de 1000 m<sup>2</sup>, qu'il est situé en zone agricole, qu'aucun bâtiment n'y est construit et que l'évaluation municipale est de 4 600 \$ pour l'année d'imposition 2019;

Attendu que la CSCV ne retire aucune valeur ajoutée à maintenir la propriété de ce terrain;

Attendu que tous les coûts liés au transfert de propriété de ce terrain seront assumés par la tierce partie;

Il est proposé par madame la commissaire Anne-Marie Arcand;

QUE le président et le directeur général soient et sont par la présente autorisés à signer l'acte notarié visant le transfert de propriété du terrain dont le cadastre est le 5245827 (numéro matricule : 2166-18-8156-0-000-0000);

QUE le président et le directeur général soient et sont par la présente autorisés à signer tout autre document permettant de donner pleinement effet à la présente résolution.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**



**2172**

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

**RÉSOLUTION 30 (2019-2020)**

Il est proposé par madame la commissaire Natacha Thibault;

QUE la séance soit levée.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Il est 20 h 32.

La prochaine rencontre aura lieu le mercredi 6 novembre 2019, à 20 heures, à la bibliothèque de l'École secondaire Louis-Joseph-Papineau, située au 378, rue Papineau, à Papineauville.

**Éric Antoine,**  
Président

**Jasmin Bellavance,**  
Secrétaire général